

Mairie déléguée de TORTISAMBERT
1737 route de Tortisambert
Tortisambert
14140 LIVAROT-PAYS D'AUGE

ARRÊTÉ N° 212/2025/AT

Arrêté de voirie pour montage et démontage d'une nacelle

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire délégué de TORTISAMBERT,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de pjcom chargée de mettre en place une nacelle VL 20m sur la route devant le clocher.
Considérant que les travaux doivent commencer le 5 novembre 2025,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique et pour la nécessité de travaux importants,
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

- Article 1er :** La réglementation sur le chantier sera la mise en place d'une nacelle VL 20m sur la route devant le clocher, la route sera bloquée environ pendant 2h pour le démontage des antennes, 24 rue Sacha Guitry à Tortisambert.
- Article 2 :** La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3 :** Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de GENDARMERIE de LIVAROT, au demandeur, et Policier Municipal.

Fait à Tortisambert, le 27 octobre 2025
Le Maire délégué,
Jean-Claude BÉNARD

